

## COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents :  
**24**

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

## VII – DIVERS

### **17. Motion géothermie**

#### **Motion du Conseil Municipal portant sur le projet de géothermie profonde sur le site d'Eckbolsheim - Oberhausbergen**

Vu la délibération en date du 20 avril 2015 demandant la mise en œuvre d'un principe de précaution, donnant un avis défavorable à la réalisation de travaux de forages d'installation géothermique ou de production d'énergie électrique à l'extrême Nord du ban d'Eckbolsheim et accolé au Centre Sportif ;

Vu la motion en date du 26 octobre 2015 par laquelle le Conseil Municipal réaffirme son opposition au projet de forages profonds, notamment en raison de la proximité avec son Centre sportif et des premières habitations ;

Vu la délibération en date du 29 février 2016 par laquelle le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'introduction d'un recours contentieux devant les juridictions administratives et au besoin, civiles ;

Vu la délibération en date du 10 juillet 2017 confirmant l'opposition du Conseil Municipal à l'implantation d'une centrale d'exploitation de la ressource géothermique à côté du Centre Sportif d'Oberhausbergen ;

Vu la motion en date du 8 juillet 2019 par laquelle le Conseil Municipal confirme la poursuite des procédures judiciaires en cours ainsi que l'introduction de nouvelles procédures ;

Vu les séismes « induits » enregistrés par le réseau ReNaSS, localisés dans le nord de l'agglomération Strasbourgeoise et notamment les essais survenus en 2020, 27-28 octobre, 5-8-11 novembre et ceux du 4 décembre, dont plusieurs séismes induits ont dépassé la magnitude de 2 voire 3 sur l'échelle de Richter avec un séisme d'une magnitude de 3,59 ;

Vu que l'origine de cette séquence sismique déclenchée depuis octobre 2020, est attribuée par toutes les parties prenantes, y compris l'exploitant, aux travaux géothermiques en cours ;

Ayant pris note que ces épisodes sismiques ont conduit Madame la Préfète de la Région Grand-Est et du Bas-Rhin à ordonner l'arrêt définitif des activités de géothermie profonde sur le site de Vendenheim exploité par la société Fonroche ;

Considérant que plusieurs autres projets de géothermie profonde sont en cours et/ou programmés autour de Strasbourg, notamment celui d'Eckbolsheim jouxtant le Centre Sportif d'Oberhausbergen ;

Considérant que selon le rapport d'expertise de l'INERIS-BRGM, les procédures techniques mises en oeuvre par la société Fonroche soulèvent de nombreuses questions (par exemple, la pression en tête de puit est une donnée qui n'a jamais été communiquée aux autorités, la quantité d'eau injectée dans le sous-sol est très inhabituelle) et que la modélisation du sous-sol de l'EMS est très insatisfaisante ;

Constatant que l'étude d'impact initiale déposée par le pétitionnaire concernant l'évaluation des risques du projet de géothermie profonde, ne correspond plus à la réalité en ce qui concerne le risque sismique d'autant plus que les études d'impacts réalisées préalablement aux travaux miniers sur Vendenheim et Eckbolsheim ont été construites sur des hypothèses similaires (rappelons que l'étude d'impact réalisée à Vendenheim a sous-estimé les niveaux de sismicité attendues) ;

Constatant que les évaluations du risque sismique n'ont jamais pris en compte les possibles interactions entre les failles cibles sur le territoire de l'EMS, et donc que cette évaluation devient nécessaire ;

Constatant qu'il n'y a pas eu d'étude d'impact de l'installation de surface classée ICPE et donc d'enquête publique, bien que le complexe sportif d'Oberhausbergen soit adjacent et que la proximité du centre hospitalier universitaire de Strasbourg constitue un enjeu critique ;

#### **Le Conseil Municipal d'Oberhausbergen :**

- Exprime auprès des autorités compétentes et auprès des services de l'EMS, son souhait de faire procéder à toute expertise conservatoire dans le cadre susmentionné,
- Exprime auprès des autorités compétentes son souhait de faire réaliser une nouvelle étude d'impact par la société Fonroche, prenant en compte cette fois-ci tous les dangers réels sismiques et sanitaires avant toute décision de poursuite d'activité,
- Demande l'abandon du projet au titre du principe de précaution en raison des risques critiques (susmentionnés) et des incertitudes majeures (géologiques et technologiques) liés au projet de Géothermie Eckbolsheim-Oberhausbergen.

Adopté à la majorité

27 voix pour

2 abstentions (M. SAINTAUBIN, R. DEPROST)

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Cécile DELATTRE

